



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 mars 2024

Date de convocation : le 19 mars 2024

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h15

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 26
- Ayant pris part au vote : 26
- Ayant donné procuration : 2

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MESNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse suppléante de Denis JACQUIN ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; PARIS Daniel ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Ne prend pas part au vote : 1
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : MESNIER Christian

Procuration de vote :

Mandant : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain
Mandataire : CHOPARD Félix ; STADELMANN Jean-Claude

Objet : 4B. Mise en place d'une servitude au titre du projet de construction d'un parc photovoltaïque sur les terrains jouxtant l'écocentre de Thise-Chalezeule
2024/03_15-15

DÉCHETTERIES

**MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE AU TITRE DU PROJET DE
CONSTRUCTION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES
TERRAINS JOUXTANT L'ÉCOCENTRE DE THISE-CHALEZEULE**

Rapporteur : Monsieur Didier AUBRY, Vice-Président

Le SYBERT exploite un écocentre dont l'emprise foncière se situe à cheval sur les communes de Thise et de Chalezeule. Le SYBERT est propriétaire, depuis 2022, des terrains situés sur la commune de Chalezeule.

Cet écocentre jouxte l'ancien centre d'enfouissement de déchets inertes, géré, à l'époque de son exploitation, par la CUGBM. Cette exploitation étant terminée et dans le cadre de sa réhabilitation, un projet de construction d'un parc photovoltaïque a été acté.

Dans le cadre de la création du parc photovoltaïque, la CUGBM souhaite inscrire pour l'ensemble des parcelles occupées par la déchetterie de Thise-Chalezeule, des servitudes liées au fonctionnement de cette installation.

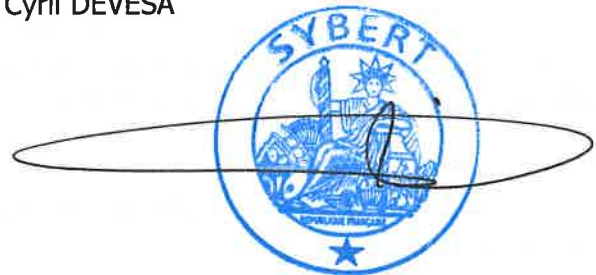
Madame Lorine GAGLILO ne prend pas part au vote, suite à un conflit d'intérêt au nom de ses fonctions au sein de Grand Besançon Métropole et du porteur de projet photovoltaïque.

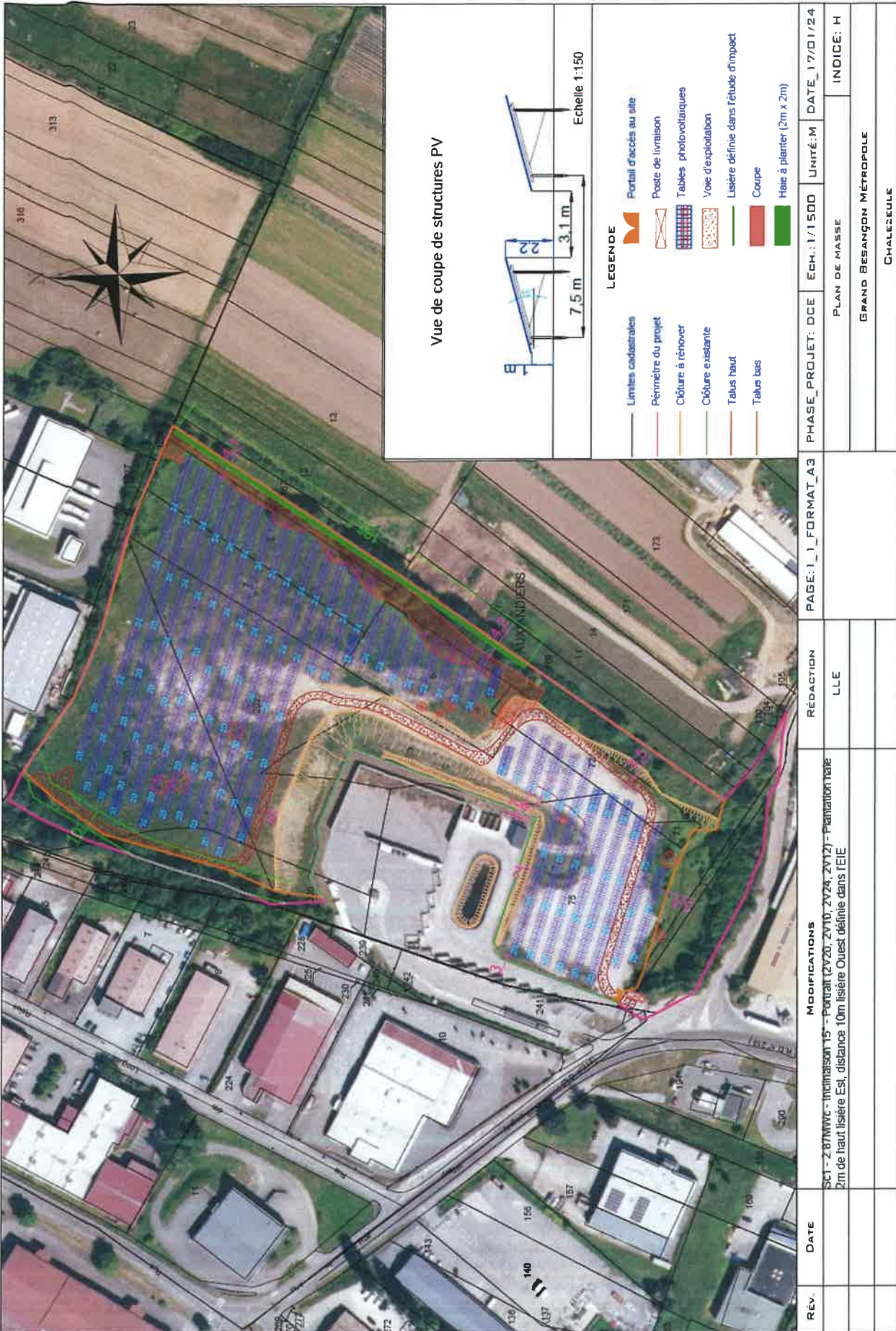
A l'unanimité des votants, le Comité Syndical autorise la signature par Monsieur le Président du SYBERT d'actes notariés, formalisant des servitudes en lien avec le projet de parc photovoltaïque situé à côté de l'écocentre de Thise-Chalezeule.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à la majorité.

Secrétaire de séance,
MESNIER Christian





Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le



ID : 025-252508247-20240326-2024_03_15_15-DE